



Obligation de reloger les locataires

Par **nanaF**, le **07/06/2018** à **21:11**

Bonjour

j'ai payé tous les frais d'un avocat au comptant pour me défendre il a fait juste un courrier de recours gracieux auprès de la préfecture

Cette dernière a rejeté le recours étant donné que l'avocat n'a pas fait son travail il s'est basé de dires et aucune preuve à l'appui aujourd'hui il ne répond pas au tel que faire?

Cordialement

Par **morobar**, le **08/06/2018** à **08:00**

Bonjour,

[citation]que faire? [/citation]

Déjà commencer par exposer l'objet de votre controverse et à l'endroit de qui vous avez des griefs.

en effet personne ne lit dans le marc de café ici, ou possède une boule de cristal.